

# Présentation des comptes de l'Association

## Rapport comptable et financier - Comptes annuels 2014

### Produits

En 2014, les produits d'exploitation se sont élevés à 4 437 947 € alors qu'ils étaient de 4 395 039 € en 2013.

Les produits se décomposent essentiellement en :

- 335 964 € au titre des droits d'entrée, en diminution de 61 246 € par rapport à 2013.
- 4 101 951 € au titre de la dotation d'audit et de fonctionnement, en augmentation de 121 654 € par rapport à 2013.

Celle-ci est assise sur la valeur des provisions mathématiques au 31 décembre 2014.

### Charges

Les charges d'exploitation diminuent de 185 545 € par rapport à l'exercice 2013 pour un total de 4 267 475 €, en raison notamment de la diminution des honoraires des conseils. Nous nous en félicitons.

Une approche analytique des charges permet les commentaires suivants :

#### 1. Assemblée Générale :

Les dépenses engagées en 2014 ont été de 1 028 k€. L'Assemblée Générale 2013 avait, quant à elle, coûté 1 067 k€.

#### 2. Assemblées régionales :

Les assemblées régionales tenues en 2014 ont connu un vif succès.

Les charges sont variables en fonction du nombre d'adhérents présents. Elles représentent un total de 155 k€ pour l'Association, soit 50% du coût total, l'autre moitié étant prise en charge par notre partenaire assureur.

#### 3. La « Lettre » de l'Afer :

Trois « Lettres » de l'Afer (n° 96, 97 et 98) ont

été envoyées en 2014.

Elles ont coûté en 2014 : 577 k€ contre 591 k€ en 2013. Ce coût est lié au nombre de résolutions proposées à l'AG de Bordeaux et reprises dans la Lettre papier.

#### 4. Conseil d'Administration :

Le total des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration est de 306 k€ TTC sous forme d'honoraires, de 311 k€ sous forme de salaires chargés et de 46 k€ au titre des indemnités de présence au Conseil d'Administration. Ces rémunérations sont conformes au budget 2014 approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire. Elles sont sans aucune incidence sur les frais de gestion et sans conséquence sur le taux de rémunération du Fonds Garanti.

#### 5. Comité consultatif :

Les dépenses engendrées par les activités du Comité consultatif de l'Association représentent 86 k€.

#### 6. Comité des Sages

Les dépenses engendrées par l'activité du Comité des Sages représentent 60 k€ pour l'ensemble des sept membres.

### Résultats

Au final, le résultat est excédentaire puisque le résultat avant impôts s'établit à 225 k€, à comparer à un budget initial prévoyant 56 k€. Ce résultat est meilleur que le budget annoncé.

Le produit exceptionnel de 10 k€ correspond à un procès gagné par l'Association.

Après impôt, le résultat est donc de 176 906 €.

Grâce à ce résultat, nos fonds propres augmentent sensiblement pour se porter à hauteur

de 4 390 k€. Notre souhait est de poursuivre dans cette même voie à l'avenir.

### Trésorerie

Au 31 décembre 2014, nous disposons d'une trésorerie largement positive de 4 420 k€. La trésorerie placée en 2014 a généré 55 k€ de produits financiers.

### PRÉVISIONS 2015

#### Produits :

Ils sont estimés à :	
- Droits d'entrée	325 k€
- Dotation d'audit et de fonctionnement	4 100 k€

#### Charges :

Pour 2015, le budget présenté prévoit, outre l'Assemblée Générale annuelle à Brest, l'envoi des « Lettres » de l'Afer.

Compte tenu du résultat positif de 2014 conjugué à la bonne maîtrise des coûts, le budget prévisionnel tient compte d'un versement de 150 k€ au bénéfice de notre Fonds de dotation Afer.

Les coûts externes ont été budgétés sur la base du réalisé 2014 en tenant compte :

- des honoraires d'avocats et différents conseils pour 773 k€ ;
- des rémunérations des Administrateurs allouées à chacun qui représentent un budget global de 745 k€.

Selon ces hypothèses, le résultat pour 2015 s'établirait à 29 k€.

Michel-Alexandre BAILLY  
Trésorier

## RESULTATS 2014 du Fonds Garanti en euros : compte des bénéfices techniques et financiers (en €)

Au crédit	2014	Au débit	2014
Revenus bruts du portefeuille	1 597 907 432	Frais de gestion financière	10 449 095
Intérêts sur avances	32 068 082	50% des contributions à l'Organic	1 319 947
Bénéfices techniques sur les rentes viagères en service	1 065 460	Déficits techniques sur les rentes viagères en service	
Reprise nette aux provisions pour dépréciation des placements	6 411 347	Dotation nette aux provisions pour dépréciation des placements	
Revenus bruts de la réserve de capitalisation	1 535 126	Intérêts crédités aux Adhérents au taux définitif	1 502 878 091
Prélèvements nets opérés sur la réserve de capitalisation		Dotation nette à la réserve de capitalisation	46 482 911
Avoirs fiscaux	1 232 295	Dotation à la Provision pour Participation aux Bénéfices	80 000 000
Report à nouveau bénéficiaire de l'exercice précédent	3 327 959	Report à nouveau déficitaire de l'exercice précédent	
		Solde créditeur à reporter en 2015	2 417 657
<b>TOTAL CRÉDIT</b>	<b>1 643 547 701</b>	<b>TOTAL DÉBIT</b>	<b>1 643 547 701</b>

### Calcul du taux

Les « intérêts crédités aux adhérents au taux définitif » sont égaux à 1 502,88 millions d'Euros et servent à rémunérer le montant moyen pondéré de leur épargne sur 2014 : 40 695,37 millions d'Euros.

Il en résulte que le taux de rémunération des adhésions actives pour 2014 est de 1 502,88 / 40 695,37 = 0,03693 soit un taux brut de 3,693 % qui après prise en compte des frais de gestion du contrat, aboutit à un taux net de (1+3,693 %) \* (1-0,475 %) = 1,032 soit 3,20 %.

## Compte de résultat de l'exercice 2014 et budget 2015

	2013 rappel	2014	2015 prévision
<b>Produits</b>			
Droits d'entrée	397 210	335 964	325 000
Dotations de fonctionnement et d'audit	3 980 297	4 101 951	4 100 000
Autres produits d'exploitation	17 532	32	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 395 039</b>	<b>4 437 947</b>	<b>4 425 000</b>
<b>Charges</b>			
Achats (imprimés, enveloppes)	222 207	209 905	225 000
Services extérieurs	452 334	442 994	472 000
Autres charges et services extérieurs	3 094 141	2 941 542	3 001 000
Impôts et taxes	60 813	6 210	16 000
Frais liés au personnel	620 631	654 738	687 000
Dotations amortissements et provisions	2 894	12 086	4 000
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 453 020</b>	<b>4 267 475</b>	<b>4 405 000</b>
Résultat d'exploitation	-57 981	170 472	20 000
Résultat financier	107 067	54 566	53 000
Résultat exceptionnel	315 000	9 911	
Impôt sur les bénéfices	-140 560	-58 043	-44 070
Résultat net	223 526	176 906	28 930
Réserves Cumul des exercices	4 213 291	4 390 197	4 419 127

## Bilan au 31 décembre 2014 en euros

ACTIF	2013	2014
Immobilisations	15 318	24 679
Avances sur commandes	15 341	45 605
Créances diverses	15 918	149 829
VMP et compte à terme	1 004 813	1 004 813
Disponibilités	3 662 702	3 415 095
Charges constatées d'avance	20 892	40 104
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 734 984</b>	<b>4 680 125</b>

  

PASSIF	2013	2014
Fond Associatif	38 112	38 112
Report à nouveau	3 951 653	4 175 179
Résultat de l'exercice	223 526	176 906
Emprunts et dettes financières diverses	2 220	0
Dettes fournisseurs	393 610	147 360
Dettes fiscales et sociales	120 887	134 365
Autres dettes et provisions	4 976	8 203
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>4 734 984</b>	<b>4 680 125</b>

Extrait des comptes certifiés par notre Commissaire aux comptes. Le rapport du Commissaire aux comptes est disponible sur le site internet de l'Association ([asso.afer.fr](http://asso.afer.fr))

## Principales conventions réglementées\*

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

### Trésorier de l'Association

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Michel Alexandre Bailly a perçu, pour sa fonction de trésorier de l'Association, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 90 000 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 108 000 €.

### Présidence de l'Association

Monsieur Gérard Bekerman a perçu, pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 225 288 € correspondant à six fois le plafond de la sécurité sociale. Ainsi, au titre de l'exercice 2014, votre Association a comptabilisé une charge de 311 267 €, charges sociales et fiscales incluses.

### Présidence de commissions

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Stanislas Bernard, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires

fixés sur une base forfaitaire de 10 000 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000 €.

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président de commission, des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 10 000 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 12 000 €.

### Secrétariat Général de l'Association

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur Jack Lequertier a perçu, pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association des honoraires fixés sur une base forfaitaire de 102 000 € HT qui ont été comptabilisés en charges pour leur montant toutes taxes comprises, soit 122 400 €.

### Animation du comité consultatif

Au titre de l'exercice 2014, Monsieur

Jacques Pilon, Administrateur de l'Association, a perçu, pour sa mission d'animation du comité consultatif, des honoraires fixés sur une base d'une fois le plafond de la sécurité sociale qui ont été comptabilisés en charges pour un montant de 37 548 €.

### Animation des assemblées régionales

Madame Michèle Saint-Marc, administratrice de l'Association, a perçu au titre de l'exercice 2014, pour sa fonction de déléguée à l'animation des Assemblées Régionales au profit des Adhérents, un montant de 28 770 € TTC versé par le GIE AFER : ce montant est pris en charge à hauteur de 50 % par votre Association, dans le cadre de la répartition des charges du GIE entre ses membres.

\*L'intégralité du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, Fiduciaire Expertises Conseils, sur les Conventions réglementées est publiée sur le site [asso.afer.fr](http://asso.afer.fr).